

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 41  
Du 06 juin 2019

# L'OFFICIEL

# 11



## LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

**T**

### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football  
BP 1037 - 7 Rue Haute  
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



**COMITE DE DIRECTION****BO N° 41 du 06 juin 2019**

Président: M GIBERT

Présents Mme ROYER – Mrs AKLI - BERTI –BONHOMME- BONNET - BOUDET–DRIF- GERARD - GRILLE– JORGE - PETROSINO - PITIE - ROGER-RONTES – VALET–ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA- Mrs LACOUR- BOUSQUET – BOUTIE - MANI- -BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE-DURANTE MALVY

En début de séance, le comité de direction approuve le procès-verbal n° 40 du 29 mai 2019

**FINALES DES COUPES**

Le comité de direction remercie et félicite les équipes qui ont disputé les diverses finales de coupes départementales.

Il remercie également le club de Corbières Méditerranée et la municipalité de Port la Nouvelle qui était représentée par l'adjoint au sport de la Mairie.

Nous avons revu avec plaisir les anciens du club Ms. Emile Perez, René Seguy et Lucien Requena.

**JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS**

Contrairement à ce qui a été annoncé, la journée nationale des débutants n'aura pas lieu cette année. Le stade de Romieu qui nous était proposé par la municipalité n'a pas été validé par en raison des trop grands risques de dangers du à l'absence de places de stationnements pour les véhicules, au regard de l'importante circulation.

Nous sommes désolés mais aucune autre date n'est possible, les autres WE étant pris par des tournois divers.

Le district de l'Aude présente ses excuses pour ces désagréments.

**COURRIER DIVERS****DDCSPP 11(Jeunesse et Sport) - Plan National vagues de chaleur (Canicule)**

Courrier relatif à la mise en application et diffusion des consignes et recommandations contenues dans le plan national canicule (PNC ) 2017 ( Transféré aux clubs)

**Invitations**

Les clubs du FAC et de SOUILHE invitent un membre du comité directeur à leur assemblée générale.

**Vœux**

Le vœu du club de LIMOUX PIEUSSE a été rejeté car il est arrivé hors délai.

Convention Aude-Arlège

Le comité directeur émet un avis favorable à la convention AUDE-ARIEGE

Votes règlements et convention

Dans le cas d'un éventuel vote par bulletin secret, le bureau sera composé de la façon suivante :

Président : M. ZANATTA Hubert

Membres : Ms RECIO José, SAYEN Roland

**SITUATION FINANCIERE DES CLUBS**

Le comité de direction rappelle aux clubs débiteurs, qu'en **cas de non-paiement avant l'assemblée générale du district le 15 juin 2019**, les dossiers d'engagements de leurs équipes dans les diverses compétitions, ne seront pas pris en compte pour la saison prochaine.

En cas de non-paiement, le comité de direction interviendra auprès de la Ligue Occitanie, afin que les licences des clubs fautifs soient retenues jusqu'à paiement.

581877	ALARIC FC	487,99 €	552793	HTE VALLEE AUDE FA	75,94 €
505991	ALZONNE F.C.	355,24 €	505956	ARIEGE-LAP	298,35 €
522121	ARIEGE- FOIX FC	376,53 €	538458	LES MARTYS OL	254,03 €
563968	ARIEGE-1JA	450,27 €	64062	LEZIGNAN ATLAS	524,24 €
506105	ARIEGE-BALE	39,88 €	517815	LIMOUX PIEUSSE F.C	714,22 €
582702	ARIEGE-CEPAF	849,90 €	590197	LUC FC	192,88 €
523580	ARIEGE- COUSERANS	58,13 €	549438	MALEPERE F.C.	1 180,62 €
536143	ARIEGE- CRITOURIEN	352,90 €	550702	MALVES E.S.	449,71 €
548935	ARIEGE-FPO	99,13 €	539814	MAS STE PUELLES F.C.	1 247,39 €
525729	ARIEGE-LE FOSSAT	58,13 €	549437	MINERVOIS U S	89,01 €
548437	ARIEGE-LEZAT FC	134,13 €	533424	MONTREAL OL	201,20 €
551240	ARIEGE-MIREPOIX	110,13 €	552807	MOUSSAN MONT	973,28 €
514808	ARIEGE-P B ARIEGE	302,26 €	581261	MT NOIRE US	791,73 €
511422	ARIEGE-PAMIERS FC	122,14 €	580676	NARBONNAIS UFC	1 117,52 €
554462	ARMISSAN FC	144,97 €	540547	NARBONNE F.U.	466,84 €
518004	ARZENS E.S.	213,39 €	506197	NAUROUZE LAB	855,98 €
582089	BAGES AJS	750,23 €	863601	PENNAUTIER UFC	105,00 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	266,98 €	533130	PEXIORA A S	143,91 €
519689	BRAM A.S	777,89 €	527203	PEZENS USA	229,91 €
590237	BRIOLET FC	644,20 €	524095	QUILLAN H.V.FC	162,61 €
547377	CARCAS ASC DES ILES	162,25 €	519687	RAZES LASSERRE	693,67 €
548132	CARCASSONNE FAC	952,22 €	580855	SALLELOIS FC	89,94 €
581520	CARCAS OZANAM OL	2 804,18 €	539816	SOUILHE F C	180,22 €
540546	CASTELNAUDARY C.O	685,38 €	553817	ST LAURENT CAB	64,00 €
522805	CAUX SAUZENS F.C	110,20 €	525531	ST NAZAIRE F C	135,68 €
515424	CHALABRE F.C	472,59 €	521348	STE EULALIE VILLES	229,92 €
552094	CLAPE Méditerranée	158,20 €	548191	TRAPEL P FC	769,91 €
505973	CONQUES U.S.	412,33 €	509410	TREBES F C	386,10 €
580919	CORBIERES MED	958,78 €	550059	UF LEZIGNANAIS	344,33 €
528505	CUXAC AUDE OL	563,86 €	553414	VALLEE DU LAUQUET	365,96 €
552043	ESPOIR COURSANAIS	240,58 €	581377	VENTENAC AS	161,12 €
517800	FANJEAUX E.S.	580,09 €	524825	VILLALIER A S C	116,73 €
581405	GFPLM	586,32 €	582387	VILLASAVARY US	194,70 €
547920	GFC	769,33 €	548101	VILLEDUBERT F C	246,30 €
541675	GRUISSAN MJC	290,21 €	529108	VILLEGLEY F C	311,00 €
563596	HAUT MINERVOIS OL	1 434,94 €	527488	VILLEPINTE A S	129,97 €

Le Secrétaire général

**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS****BO N° 41 DU 06/06/2019**Présents : Mrs VALET - RONTES – GRILLE- DRIF**LIMOUX / CASTELNAUDARY  
U15 D2 poule B du 25/05/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées du club de Limoux P en date du 27/05/2019

Vu le rapport de l'arbitre confirmant les réserves

Les réserves sont recevables.

Considérant les articles 22.a et 22.c des RdD de l'Aude

22.a L'équipe première de Castelnaudary U15 a joué sa dernière rencontre le 19/05/19 en R2 COC / Perpignan OC, celle-ci ne jouant pas le 25/05/19

Après vérification et contrôle, 5 joueurs de l'équipe R2 ont participé à la rencontre :

Mrs MENDES Adrien N° 2546068376, BUSTOS Justin N° 2546171806, RAJHI Sayfedine N° 2546155284, AZZOUZI Eloi N° 2546160275 et BUSTOS Gabin N° 2546171797.

22.c L'ensemble des joueurs qui composent l'équipe de Castelnaudary ne comprend pas plus de 3 joueurs qui ont effectué plus de 10 rencontres en équipe supérieure (D1).

Jugeant en premier ressort

**Les réserves sont fondées****Donne match perdu par pénalité au club de Castelnaudary****Limoux -03 (3pts) / Castelnaudary -0 (0pt)****Les droits de confirmation sont à la charge du club de Castelnaudary**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**CLAPE MOUSSAN / FUN 3  
U13 D3 poule C du 25/05/2019**

Vu la programmation de la rencontre

Vu les réserves confirmées du club de Clape Moussan en date du 25/05/2019 par courrier non officiel.

Considérant les articles 142 et 186 des RG de la 3F

La confirmation des réserves sont à confirmer dans les 48 heures ouvrables soit par courrier ou courriel

Officiel.

Considérant le courriel de confirmation n'étant pas officiel

Jugeant en premier ressort

Les réserves sont rejetées

**Confirme le résultat acquis sur le terrain**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**VALLEE DU LAUQUET / ALZONNE  
D4 poule du 01/06/19**

Vu la programmation de la rencontre  
Vu le courriel du club d'Alzonne  
Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude  
Considérant que le club d'Alzonne a refusé de présenter une équipe pour la rencontre  
Jugeant en premier ressort  
**Donne match perdu par forfait à l'équipe d'Alzonne**  
**Vallée du Lauquet -03 (4pts) / Alzonne -00 (0pt)**  
**Pas de frais d'arbitrage**  
Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**ENTENTE GRAND MALEPERE / FC MIREPOIX  
U15 D2 poule du du 01/06/19**

Vu la programmation de la rencontre  
Vu le courriel du club de Mirepoix  
Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude  
Considérant que le club de Mirepoix n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre  
Jugeant en premier ressort  
**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Mirepoix**  
**Grand Malepere -03 (3pts) / Mirepoix -00 (-1pt)**  
**Pas de frais d'arbitrage**  
Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**UFC NARBONNAIS / UF LEZIGNAN  
U17 D2 poule A du 02/06/19**

Vu la feuille de match  
Vu le rapport de l'arbitre  
Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude  
Considérant que le club de l'UF Lezignan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre  
Jugeant en premier ressort  
**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Lezignan**  
**UFC Narbonne -03 (3pts) / Lezignan -00 (-1pt)**  
**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Lézignan**  
Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**RAPPEL AUX CLUBS**

**Pour les lieux et horaires des rencontres, la commission vous invite à consulter les sites du District de l'Aude ou Footclub le vendredi à partir de 18 heures 30**

## RECOMMANDATIONS

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquez :

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

**COMMISSION SENIORS**

PV N° 41 du 06 juin 2019

Présents : M BOUSQUET-RONTES - DRIF

**DEPARTEMENTAL 4 POULE B  
FORFAIT DANS LES 4 DERNIERES JOURNEES  
1<sup>e</sup> FORFAIT**

Journée du 29/05/2019

amende ALZONNE2 105€

**CHALLENGE TINENA ROQUEFORT  
LE 16 JUIN 2019 A 16H**

VENTENAC – FA CARCASSONNE à BRAM

**Pour la finale Tinena le club de VENTENAC doit fournir la tablette.**

Le président de la commission



**COMMISSION JEUNES A 11**

Réunion du 06 juin 2019

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Présents : M AKLI, BONNET

Excusé : M MANI

➤ Courriers

**PALMARES CHAMPIONNAT SAISON 2018/2019**

Champion Catégorie U17: GFC

Champion Catégorie U15: SC NARBONNE MONTPLAISIR

**PALMARES COUPE DE L'AUDE SAISON 2018/2019**

Catégorie U17: CARCASSONNE F.A.C

Catégorie U15: C.O. CASTELNAUDARY

**PALMARES CHALLENGE LOUBATIERES SAISON  
2018/2019**

Catégorie U17: GFC

Catégorie U15: C.P.A.F

*Le président de la Commission*

**COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

BO N°41 du 06 juin 2019

**Présents** : Ms PITIE – BOUDET – TISSEYRE – ROQUE - MICHEAU

**Excusés** :

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

**CATEGORIE U<sub>13</sub>**

La commission félicite ST MARCEL MOUSSAN en 13 et FC CORBIERES MEDITERRANEE en U<sub>13</sub> F.

Elle remercie le FC CORBIERES MEDITERRANEE pour son organisation des finales.

**Le Président de la Commission  
M. Gérard PITIE**



**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 41 du 06 juin 2019

Présidente Mme ROYER

Présents : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien

**VAINQUEUR FUTSAL**

LIMOUX PIEUSSE

**VAINQUEUR CHAMPIONNAT DISTRICT A8**

ST PAPOUL

**VAINQUEUR FAIR PLAY**

L.A.P / H.A.F 1

**VAINQUEUR COUPE A11**

FF BASSIN CARCASSONNAIS

**VAINQUEUR COUPE A8**

NAUROUZE LABASTIDE

**VAINQUEUR COUPE U13F**

FC CORBIERES MEDITERRANEE

**REUNION DE FIN D'ANNEE**

Réunion lundi 17 juin 2018 à 19h au district de l'Aude de football

Objet : Bilan de l'année  
Propositions pour saison suivante  
Questions diverses

Présence indispensable des responsables d'équipes

La présidente de la commission